

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE  
DE LE POUJOL-SUR-ORB

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 034-213402118-20241015-0362024-DE



**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 15

**Date de la convocation** : 11/10/2024

**DELIBERATION N° 036-2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le quinze octobre à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents** : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER.

**Absents** : Malvine MORERA, Cindy CIECIERSKI et Christophe MAUREL

**Pouvoirs** : Malvine MORERA à Patricia ARNOLD,  
Cindy CIERCIERSKI à Séverine ARGELLIES,  
Christophe MAUREL à Marie-France MAUREL

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB – AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE PRÊT  
TELEPHONE SATELLITE**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Grand Orb a pris une initiative unique dans le département de l'Hérault : pour éviter l'isolement des communes en cas de forte intempérie, chacune des 24 mairies du territoire a été dotée d'un téléphone satellite qui leur permet de communiquer avec les secours et de rester joignables en toutes circonstances.

La convention (annexée à la présente délibération), a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes Grand Orb prête à titre gratuit, à la Commune du Pujol sur orb, le matériel et accessoires décrits ci-dessous :

- Un téléphone Satellite Thuraya XT-Lite
- Chargeur et ses différentes prises électriques universelles
- Une carte SIM
- Une recharge de 500 unités (7 heures de communication)
- Une valise de transport Peli 1200

Valeur du matériel : 1 029.60€ TTC  
500 unités : 748.80€ TTC

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Ap  
Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des m**

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le: **présents,**



ID : 034-213402118-20241015-0362024-DE

Berger  
Levrault

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



Le secrétaire de séance  
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme,  
Yves ROBIN, maire

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.